

Mise en ligne : 27 mars 2014.
Dernière modification : 2 décembre 2023.
www.entreprises-coloniales.fr

CRÉDIT FONCIER DU SÉNÉGAL (groupe Bouilloux-Lafont)

Société anon. fondée en 1923

BANQUE FRANÇAISE DE L'AFRIQUE
(*Les Annales coloniales*, 9 juillet 1925)

Nous avons participé ... à la transformation de la Société immobilière coloniale en
Crédit foncier du Sénégal.

(*Archives commerciales de la France*, 10 février 1926)

Paris. — Modification. — Société dite CRÉDIT FONCIER du SÉNÉGAL, 11 bis, Portalis.
— Transfert du siège à Dakar (Afrique Occidentale Française). — 4 janv. 1926. — *Droit*.

La Nouvelle Coloniale
(*L'Argus*, 9 janvier 1927)

Les membres du conseil d'administration sont :
Vice-présidents : Georges Ch. Grandjean, président de la Banque française de
l'Afrique, président du Crédit foncier du Sénégal, Paris.

Crédit foncier du Sénégal
(*Le Journal des débats*, 1^{er} septembre 1928)

Le coupon des obligations 6 % de cette société, à l'échéance du 1^{er} septembre
1928, sera payable à Dakar, au siège social, et à la Banque française de l'Afrique, à
Paris, 23, rue Taitbout, à raison de 15 francs sur les titres nominatifs et 14 fr. 515625
sur les titres au porteur.

1929 : TRANSFORMATION EN
CRÉDIT FONCIER D'AFRIQUE
sous l'égide du [Crédit foncier du Brésil](#)

CRÉDIT FONCIER D'AFRIQUE
(*Le Temps*, 13 mai 1929)

Notice en vue de l'émission, à 800 francs, de 15.000 actions B nouvelles de 500 francs, portant le capital de 5 millions à 12.500.000 francs.

Il vient d'être créé, en outre, 20.000 parts bénéficiaires donnant droit à 20 % des superbénéfices. Ces parts ont été attribuées aux propriétaires des actions composant le capital actuel.

ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT
(*Le Bulletin mensuel de l'Agence économique de l'AOF*, août 1929, p. 244)

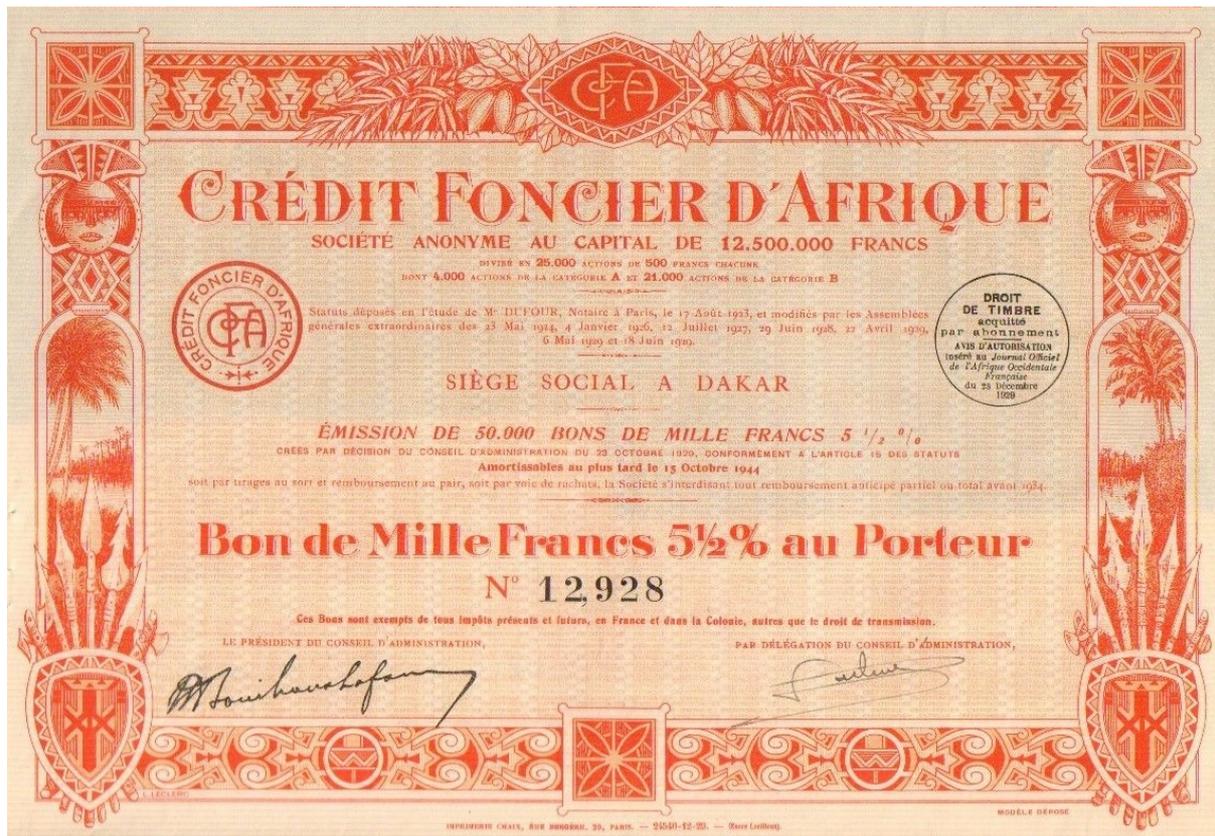
Crédit foncier d'Afrique. — Capital porté de 5 millions à 12.500.000 francs.

CAISSE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DE PARIS
Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 3 octobre 1929
(*L'Information, économique et politique*, 15 octobre 1929)

.....
Nous avons pensé que les perspectives nouvelles que permet d'entrevoir le développement de l'aviation dans nos colonies d'Afrique ne devait pas nous laisser indifférents et, saisissant une occasion qui s'offrait à la fin de 1928, notre groupe a pu acquérir, dans des conditions intéressantes, le contrôle du Crédit foncier du Sénégal, établi à Dakar depuis quelques années et dont les opérations suivaient une allure encourageante. Depuis la clôture de l'exercice, cette société, dont la raison sociale est devenue « Crédit foncier d'Afrique », a porté son capital de 5 millions à 12.500.000 francs ; le dividende mis en distribution au titre de 1928, est de 6 %. D'autre part, elle a constitué récemment une filiale, la [Foncière de la côte d'Afrique](#), au capital de 15 millions de francs à laquelle a été cédé l'important domaine immobilier que le Crédit foncier d'Afrique possédait à Dakar. L'application des méthodes de mise en valeur qui ont valu sur le nouveau continent sa réputation et son succès à la Companhia Brasileira de Immoveis e Construcções permet de bien augurer de l'avenir de la nouvelle affaire.

(*Le Journal des finances*, 1^{er} novembre 1929)

Le Crédit foncier du Brésil ... contrôle le Crédit foncier d'Afrique ; aussi a-t-il décidé de garantir l'emprunt 5 1/2 % de 50 millions auquel cette compagnie va procéder.



[Coll. Peter Seidel](#)

CRÉDIT FONCIER D'AFRIQUE

Société anonyme au capital de 12.500.000 fr.
divisé en 25.000 actions de 500 fr. chacune
dont 4.000 actions de la catégorie A et 21.000 actions de la catégorie B

Statuts déposés en l'étude de M^e Dufour, notaire à Paris, le 17 août 1923 et modifiés
par les assemblées
générales extraordinaires des 23 mai 1924, 4 janvier 1926, 12 juillet 1927, 29 juin
1928 et 17 avril 1929,
6 mai 1929 et 18 juin 1929.

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation
inséré au *Journal officiel*
de l'*Afrique occidentale*
française
du 28 décembre 1929

Siège social à Dakar

Émission de 50.000 bons de mille francs 5 1/2 %
créés par décision du conseil d'administration du 23 octobre 1929, conformément à
l'article 15 des statuts
amortissables au plus tard le 15 octobre 1944
soit par tirages au sort et remboursement au pair, soit par voie de rachats, la société
s'interdisant tout remboursement anticipé partiel ou total avant 1934

BON DE MILLE FRANCS 5 1/2 % AU PORTEUR
Ces bons sont exempts de tous impôts présents ou futurs, en France et dans la
colonie, autres que le droit de transmission

Le président du conseil d'administration : Bouilloux-Lafont
Par délégation du conseil d'administration: ?
Impr. Chaix, 20, rue Bergère, Paris. Encre Lorilleux

CRÉDIT FONCIER D'AFRIQUE
(*Le Journal des débats*, 12 juillet 1930)

Les comptes de l'exercice 1929 ont été approuvés par l'assemblée du 10 courant, ainsi que le maintien du dividende à 6 soit 30 francs par action libérée et 15 francs par action libérée de moitié.

Le rapport indique que le montant des prêts hypothécaires pour le premier semestre de 1930 s'est élevé à 35 millions de francs contre 12.427.777 à fin 1929. La société envisage d'étendre son activité dans la Côte-d'Ivoire.

CRÉDIT FONCIER D'AFRIQUE
(*L'Africain*, 20 octobre 1931)

La deuxième assemblée générale extraordinaire de la société ci-dessus dénommée, convoquée pour le 1^{er} octobre 1931, à Paris, 39, rue Washington, à onze heures, à l'effet de statuer uniquement sur l'application de l'article 45 des statuts, n'ayant pu délibérer faute de quorum, les actionnaires sont convoqués pour une troisième assemblée générale extraordinaire, et avec le même ordre du jour, pour le 10 novembre 1931, à onze heures du matin, à Paris, 39, rue Washington.

CRÉDIT FONCIER D'AFRIQUE
(*Le Journal des débats*, 17 janvier 1932)

Les comptes de l'exercice 1930 font apparaître un total de produits bruts de 3.273.585 fr. contre r.612.839 fr. pour l'exercice précédent.

Du fait de l'accroissement des charges résultant notamment du service des bons émis fin 1929, l'exercice se solde par une perte de 311.830 francs au lieu d'un bénéfice de 511.627 francs pour 1929.

CRÉDIT FONCIER D'AFRIQUE
(*Le Journal des finances*, 8 avril 1932)

Le bilan de 1931 du Crédit foncier d'Afrique se solde par une perte de 295.000 fr., ce qui ne serait pas grand-chose, si l'on n'ajoutait que ces résultats doivent être entendus après utilisation des réserves, s'élevant à 14350.000 fr. ; à l'abattement de certaines pertes importantes de l'actif dont la valeur se trouve dépréciée du fait de la crise particulièrement sévère en A. O. F. »

Est-ce de ce côté seulement que se trouvent les pertes ?

Le Crédit foncier d'Afrique résulte de la transformation, en 1929, du Crédit foncier du Sénégal, né quelques années auparavant. Cette transformation s'était faite par les soins du Crédit foncier du Brésil qui, en même temps qu'il prenait le contrôle de l'établissement, en portait le capital à 12.500.000 francs. En 1929, le Crédit foncier d'Afrique émettait un emprunt de 50 millions dont le produit fournit une forte fraction des disponibilités figurant au bilan de 1929, et devait encore représenter une bonne portion de celles que comptabilisait le suivant en décembre 1930.

Mais il est vraisemblable que parmi les banques dépositaires des avoirs du Crédit foncier d'Afrique, le Crédit foncier du Brésil qui, du reste, garantissait l'emprunt, figurait en première ligne. Il est maintenant en liquidation et ses créanciers ne peuvent guère s'attendre à un traitement bien favorable.

On peut prévoir, et pour cause, puisque le Crédit foncier du Brésil est le principal actionnaire du Crédit foncier d'Afrique, qu'il ne sera pas sollicité beaucoup d'explications à la prochaine assemblée de ce dernier ; peut-être les obligataires l'auront-ils fait, au cours de la réunion qu'ils devaient tenir hier — si elle a pu se tenir — à l'effet de s'entendre soumettre un projet d'arrangement : modification de l'amortissement, moratoire des intérêts.

CRÉDIT FONCIER D'AFRIQUE
(*Le Journal des débats*, 5 avril 1932)

L'assemblée ordinaire convoquée le 2 avril a été, faute de quorum, reportée à fin avril.

Les comptes au 31 décembre 1931, qui seront soumis à cette prochaine assemblée, font apparaître un solde débiteur de 295.000 fr.

CRÉDIT FONCIER D'AFRIQUE
(*Les Documents politiques*, janvier 1933)

Filiale du groupe Bouilloux-Lafont.

Administrateurs : baron Albert d'Anthouard, ancien ministre de France au Brésil, président de la Fédération nationale des contribuables.

1932 : contraint à un moratoire avec ses obligataires.

(*Le Journal des finances*, 14 avril 1933)

Les assemblées des porteurs d'obligations 6 % et de bons 5 1/2 % du CRÉDIT FONCIER D'AFRIQUE, dont les premières se traitent vers 50, convoquées le 6 avril, pour lecture des rapports des commissaires-contrôleurs et du conseil, examen de la situation et décisions à prendre en conséquence, ont été, faute de quorum, reportée au 4 mai.

CRÉDIT FONCIER D'AFRIQUE
(*Le Journal des débats*, 13 septembre 1933)

Les comptes de l'exercice 1932 font apparaître une perte de 7.663,449 fr. contre un déficit de 295.111 fr. pour l'exercice précédent.

Les produits divers de l'exercice se sont élevés à 1.399.391 fr., les frais généraux à 274.972 fr., les charges financières et abattements à 3.108.086 fr., et diverses créances à 5.679.681 fr.

CRÉDIT FONCIER D'AFRIQUE
(*Les Annales coloniales*, 7 août 1934)

Les comptes de l'exercice 1933 font ressortir un bénéfice d'exploitation de 751.130 francs contre 1.399.391 francs en 1932. Déduction des frais généraux et charges diverses, il ressort une perte de 2.509.977 francs contre 7.663.449 francs. Le déficit total est ainsi de 10.468.538 francs.

CRÉDIT FONCIER D'AFRIQUE
(*Le Journal des finances*, 14 septembre 1934)

Le CRÉDIT FONCIER D'AFRIQUE, dont les obligations de 500 francs ont valu en dernier 22, reporte à une date ultérieure l'assemblée extraordinaire du 5 septembre qui devait statuer sur la perte des trois-quarts du capital.

CRÉDIT FONCIER D'AFRIQUE
(*Le Journal des finances*, 26 juillet 1935, p. 623)

L'obligation 6 % 500 francs du CRÉDIT FONCIER D'AFRIQUE se traîne au-dessous de 20. L'assemblée des porteurs de bons 5 1/2 et des obligations 6 % du 17 juillet a décidé de proroger le moratoire antérieur jusqu'au 15 avril 1936. Elle a, d'autre part, chargé MM. Paul Benoist et Hamot, nommés comme contrôleurs, de mettre au point, d'accord avec le conseil d'administration, un projet d'aménagement de la société qui devrait être réalisé avant l'expiration du moratoire.

ABIDJAN-DAKAR EN 3 JOURS ET DEMI
(*Les Annales coloniales*, 24 mars 1936)

M. Gié, directeur du Crédit foncier de l'Afrique française, vient d'accomplir le trajet Abidjan-Dakar en 3 jours et demi en voiture automobile. Étapes : Abidjan-Bouaké, Bouaké-Bamako via Bobo et Sikasso, Bamako-Tambacounda, Tambacounda-Dakar. Au total environ 2.800 kilomètres.

Crédit Foncier d'Afrique
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 29 juin 1936)

L'assemblée extraordinaire a décidé la continuation des affaires sociales et la réduction du capital de 1.200.000 francs. En outre, l'assimilation des actions A et B a été votée.

CRÉDIT FONCIER D'AFRIQUE
(*Le Journal des débats*, 8 août 1936)

Les assemblées des porteurs de bons et d'obligations tenues le 6 août ont prorogé jusqu'au 1^{er} novembre 1936 le moratoire précédemment accordé. Les représentants de la masse des porteurs de bons 5 % et 6 % étudieront, avec le conseil d'administration de la société débitrice, les meilleures mesures sauvegardant les intérêts des porteurs. Ces mesures ne deviendront définitives qu'après approbation par une nouvelle assemblée générale qui sera convoquée ultérieurement.

AEC 1951-75 — Crédit foncier d'Afrique (C.F.A.), DAKAR (Sénégal).

Bureau : 57, rue Pigalle, PARIS (9^e).

Capital. — Société anon. fondée en 1923, 1.250.000 fr. en 12.500 actions de 100 fr. entièrement libérées. Parts : 20.000.

Objet. — Toutes opérations hypothécaires et ouvertures de crédit pour construire.

Conseil. — MM. G. Castres-Saint-Martin [ép. Bouilloux-Lafont], présid. ; Maurice Vezin [x/], Pierre Arcelin, Charles Lannegrace [adm. Dong Trieu], Lucien de Lestang [adm. Cacib et Import. bois exotiques], Paul Marque, Georges Tanqueray ¹, admin.

CRÉDIT FONCIER D'AFRIQUE
[Desfossés 1956/2256]

Crédit foncier d'Afrique à Dakar [groupe Bouilloux-Lafont] : réduction de capital de 12,5 à 1,25 MF en juin 1936, concordat en 1937. Bénéf. 1951 de 384.070 fr. venant en déduction des pertes antérieures de 488.802 fr. Bénéf. 1952 : 121.325 fr.

WWE 1967 :

LESTANG Georges Lucien de. Administrateur de sociétés. Né à Orléans (Loiret), le 22.11.1897. F. : de Paul, notaire, et de Thérèse Thillier. M. : le 11.2.1930, à Brest (Fin.), avec Simonne Bongrain d'Ablancourt. Enf. : Yann. Asc. : Guillaume de l'Estang. Ét. : Inst. Sainte-Croix-d'Orléans, Pontlevoy. Carr. : secr. gén. « Soc. des Huiles Antar », puis adm.-délégué CACIB [Agric., comm. et ind. de Badikaha] Côte-d'Ivoire, Crédit foncier d'Afrique, SIBE [Import. bois exotiques*] et Cotexunion. Décor. : Ch nat. Légion d'hon.,

¹ Georges Tanqueray (Saint-Sauveur-Lendelin, Manche, 29 septembre 1863-Orry-la-Ville, Oise, 10 mai 1956) : marié avec Louise-Félicienne Noël (1896), Louise Isabelle Rochet (1922), Marie-Louise Angèle Roubert (1938). Ancien directeur du Crédit Lyonnais à Constantinople, puis administrateur de la Société de publications françaises et étrangères (septembre 1912), de l'Oriental Carpet Manufacturers (1913), il participe en janvier 1918 à la transformation de la Banque Mayer frères en Banque de la Seine (dont il démissionna en 1924) : administrateur délégué des Docks et ateliers du Haut-Bosphore et de la Balia-Karaïdin, administrateur de la Société nationale de matériel agricole (mars 1918) de la Compagnie internationale de transit (mai 1919), de la Banque commerciale de la Méditerranée (avril 1920), de la Société électrotechnique de métallurgie (août 1920), plus tard co-gérant de la Banque A. Dormoy et Cie (1924-1931), administrateur du Crédit foncier d'Afrique et de la Foncière de la Côte d'Afrique à Dakar et président de la C^{ie} agricole, commerciale et industrielle de Badikaha en Côte-d'Ivoire (C.K. et A.L.).

Cr. de guerre G.M. 1. Membre Touring Club de Fr., Atlantis. A. : 18, bd Flandrin, 75
Paris 16, France.
